# Les documents d’urbanisme

**La commune déléguée de Beaufort-en-Vallée est dotée d’un Plan Local d’Urbanisme** approuvé le 19 décembre 2011, modifié et révisé à plusieurs reprises.
**La commune déléguée de Gée relève du Règlement National d’Urbanisme** du fait de la caducité de son Plan d’Occupation des Sols (POS) depuis le 27 mars 2017.

**La révision du Plan Local d’Urbanisme a été prescrite par délibération du conseil municipal du 2 octobre 2017 afin d’avoir un document unique à l’échelle de la commune nouvelle.**

**1-Le Règlement National d’Urbanisme (RNU) fixe les dispositions applicables en matière d’urbanisme** dans les communes ne disposant pas de document d’urbanisme, qui se réfèrent aux articles du Code de l’urbanisme R 111-1 et suivants et L 111-1 et suivants.
Le principe : les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune.

**2-Le Plan local d’urbanisme (PLU) organise le développement d’une commune en fixant les règles d’urbanisme** : zones urbaines, naturelles, agricoles et à urbaniser, les servitudes (canalisations, périmètre des monuments historiques)… **Il définit les grands axes d’aménagement pour les années à venir** dans les domaines du développement économique de l’habitat et de l’environnement. Le PLU comprend :
– un rapport de présentation, qui contient un diagnostic et explique les choix effectués,
– un projet d’aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d’aménagement et d’urbanisme éventuellement, des orientations d’aménagement relatives à certains secteurs,
– un règlement et des documents graphiques, qui délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N), et fixent les règles générales.
– des annexes : servitudes d’utilité publique (réseaux d’eau et d’assainissement, secteurs sauvegardés, zones inondables…), le « porter à la connaissance » (argile, classement sonore…).

Renseignements :
Ville de Beaufort-en-Anjou
Service urbanisme
16, rue de l’Hôtel de ville
Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 19 – urbanisme@beaufortenanjou.fr